

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2015

<b>Nombre de membres</b>	L'an deux mille quinze, le 31 mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 31 Votants : 36 Suffrages exprimés : 36	<b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Michel SUERE, Florence TAILLADE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
<b>Vote</b>	<b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Madame, Messieurs, Edith FABRE, Catherine CORBIER, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Christine ANTOINE, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats :</b> Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra BOUISSY, Bruno ENJALBERT, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Alain BIOLA, Hervé OBIOLS, Jacques LIBRETTI, Didier BRESSON, conseillères et conseillers syndicaux.
<b>Date de convocation</b>	<b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés :</b> Madame, Messieurs, Sébastien FREY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.
20 MARS 2015	<b>Absent(e)s excusé(e)s :</b> Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Océane DELABERE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>	
.....	
<b>Date d'affichage</b>	
.....	
<b>Délibération</b>	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
<b>N° 2015-15</b>	<b>OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DU BASSIN RHONE MEDITERRANEEN</b>
<b>Contrôle de légalité</b>	<u>Rapporteur : Le Président</u>  Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un instrument de planification révisé tous les 6 ans, qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).  Le SDAGE, à travers les orientations fondamentales, les dispositions et les objectifs de qualité et de quantité des eaux, est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, ainsi qu'aux documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU) et cartes communales) à travers un rapport de compatibilité.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'EMETTRE un avis favorable au projet de SDAGE 2016-2021;**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Gilles D'ETTORE

**Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales.**

Celles-ci reprennent les 8 orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 qui ont été actualisées et incluent une nouvelle orientation fondamentale, l'orientation fondamentale n° zéro « s'adapter aux effets du changement climatique » :

- **OF0 : Adaptation au changement climatique ;**
- **OF1 : Prévention ;**
- **OF2 : Non dégradation ;**
- **OF3 : Enjeux économiques et sociaux ;**
- **OF4 : Gestion locale et aménagement du territoire ;**
- **OF5 : Lutte contre les pollutions ;**
- **OF6 : Fonctionnement des milieux ;**
- **OF7 : aquatiques et des zones humides ;**
- **OF8 : Equilibre quantitatif.**

Ces 9 orientations fondamentales s'appuient également sur les **questions importantes** qui ont été soumises à la consultation du public et des assemblées entre le 1er novembre 2012 et le 30 avril 2013 :

- **QI 1 : Eau et changement climatique ;**
- **QI 2 : Etat physique et biologique des milieux aquatiques ;**
- **QI 3 : Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement ;**
- **QI 4 : Lutte contre les pollutions ;**
- **QI 5 : Risque d'inondation ;**
- **QI 6 : Mer Méditerranée ;**
- **QI 7 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau.**

**Considérant que :**

- **les Orientations fondamentales du projet de SDAGE 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à l'eau ;**
- **les enjeux identifiés par les SAGE couvrant le territoire du SCoT du Biterrois trouvent globalement écho dans le projet de SDAGE 2016-2021 ;**
- **le programme de mesures propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs des SAGE couvrant le territoire du SCoT.**